



FONDS POUR L'ENVIRONNEMENT MONDIAL  
POUR INVESTIR DANS NOTRE PLANÈTE

## Extraction Artisanale et à Petite Echelle de l'Or en Afrique de l'Ouest

*Voyage d'étude*

*22-26 mai 2023, Kara-Togo*

# Programme du voyage d'étude

## Jour 1: Lundi 22 mai 2023, 07:00 – 17:30 GMT

### 1. Voyage Lomé-Kara

- ❖ Visite du site de Klabè Azafi
- ❖ Visite du site de Yamba Copé

## Jour 2: Mardi 23 mai 2023, 08:00 – 17:30 GMT

### 2. Réunion en salle

- ❖ Mots de bienvenue: MERF, CASE, FEM, PNUE, Convention de Minamata
- ❖ Analyse des données des PANs: Aperçu global des tendances
- ❖ Plans d'Action National: Côte d'Ivoire et Togo
- ❖ Plans d'Action National: Burkina Faso, Guinée, Mali, Niger, Sénégal, Tchad

### 3. Visite de site

- ❖ Visite du site Asserè (Binah) et échanges avec acteurs locaux

## Jour 3: Mercredi 24 mai 2023, 08:00 – 17:30 GMT

### 4. Visite de site (Sokode)

- ❖ Visite du site de Kéméni
- ❖ Entretiens avec les orpailleurs de Bodjondé
- ❖ Discussion thématique

## Jour 4: Jeudi 25 mai 2023, 08:00 – 17:30 GMT

### 5. Visite de site (Kara)

- ❖ Visite du site de Nadoba (Kéran)
- ❖ Visite des parcs nationaux de Sarakawa et Djamdè

## Jour 5: Vendredi 26 mai 2023, 08:00 – 17:30 GMT

### 6. Clôture et retour à Lomé

- ❖ Synthèse, leçons apprises et perspectives
- ❖ Divers
- ❖ Mots de clôture



**ONU**   
programme pour  
l'environnement

 **CONVENTION  
DE MINAMATA  
SUR LE MERCURE**



**PROCESSUS D'ELABORATION DU PLAN D'ACTION NATIONAL POUR  
REDUIRE/ELIMINER L'UTILISATION DU MERCURE DANS LE SECTEUR DE  
L'EXTRACTION MINIERE ARTISANALE ET À PETITE ÉCHELLE DE L'OR  
(EMAPE) EN COTE D'IVOIRE**

**Dr VI Amenan**  
Point Focal Convention de Minamata Côte d'Ivoire

- ❖ **Introduction**
- ❖ **Les grandes étapes du processus**
- ❖ **Les acquis du processus**
- ❖ **Les défis et contraintes**
- ❖ **Prochaines étapes**

# Introduction

---

- Le Synopsis National du secteur de l'EMAPE, est un document méthodologique qui présente l'état des lieux de ce secteur afin de contribuer à l'élaboration des stratégies et du Plan d'Action National (PAN) de l'EMAPE;
- Pour élaborer le Synopsis National du secteur de l'EMAPE, des équipes de consultants avaient été recruté par la coordination et l'agence d'exécution du projet élaboration d'un plan d'action national pour réduire/éliminer l'utilisation du mercure dans le secteur de l'extraction minière artisanale et à petite échelle de l'or (EMAPE) en Côte d'Ivoire;
- Missions des consultants : la réalisation des inventaires nationaux et la rédaction des rapports sectoriels et le synopsis national de l'EMAPE;
- Formation: Des consultants ont été formées sur les méthodologies relatives aux inventaires de mercure et des pratiques minières, aux évaluations des impacts sanitaires et socioéconomiques, etc. par CASE (l'Agence d'Exécution);
- Ces études ont été menées sur l'ensemble du territoire national

# Introduction

---

- Le synopsis national dans le secteur de l'EMAPE s'articule autour des points suivants :
  - Expériences antérieures concernant l'EMAPE;
  - Répartition géographique de l'EMAPE;
  - Informations sur l'exploitation et le traitement de l'or;
  - Statistiques de l'EMAPE;
  - Statut juridique et réglementaire de l'EMAPE;
  - Leadership et organisation de l'EMAPE aux niveaux national et local;
  - Commerce et demande de mercure;
  - Aspects économiques;
  - Informations démographiques et sociales;
  - Informations sur l'environnement;
  - Informations sur la santé,

# Les grandes étapes du processus

---

- ❖ Lancement du projet PAN Octobre 2020
- ✓ Présentation des acquis antérieurs (Inventaire préliminaire de mercure dans l'EMAPE de la SAICM, MIA 1 & 2)
- ✓ Présentation du processus et des parties prenantes
  
- ❖ Inventaire complémentaire
- ❖ Consultations nationales
- ❖ Validation du PAN



## Principales sources d'émissions nationales

✓ L'estimation de la quantité de mercure utilisée sur les sites d'orpaillage visités est de 9979,67 Kg par an, tandis que la production annuelle d'or est de 7035,16 Kg soit un ration de 1g d'Or produit pour 1,3g de mercure utilisé.

## L'approvisionnement des sites d'orpaillage en mercure

- L'approvisionnement en Hg dans l'EMAPE se fait la plupart du temps des pays voisins :
  - ✓ Burkina, Mali, Ghana, Guinée.
- L'approvisionnement indirect se fait par fabrication à partir de produits importés contenant du Hg dans leurs productions telles que :
  - ✓ piles et lampes, thermomètres, tensiomètres, baromètres, interrupteurs (d'électricité)

## Elaboration et Validation des stratégies sectorielles et du synopsis national de l'EMAPE

- ✓ Inventaire national du secteur de l'exploitation minière artisanale et à petite échelle de l'or y compris des estimations de base de l'utilisation et des pratiques utilisant du mercure en Côte d'Ivoire ;
- ✓ Evaluation des impacts et risques environnementaux et sanitaires liés à la pratique de l'EMAPE en Côte d'Ivoire ;
- ✓ Évaluation nationale des impacts et analyse du contexte socio-économique de l'EMAPE ;
- ✓ Etat des lieux du processus de formalisation l'EMAPE en Côte d'Ivoire ;
- ✓ Synopsis national de l'exploitation minière artisanale et à petite échelle de l'or en Côte d'Ivoire

## Consultation nationale

*La pratique de l'EMAPE a un impact dévastateur sur tous les plans social, économique, politique, administratif, culturel, sanitaire et sécuritaire ;*

## Validation du PAN et Plan d'action

*Réunir toutes les parties prenantes et présenter le PAN et recueillir les recommandations sur les différentes stratégies proposées par le PAN*

## ***Finalisation du PAN comportant une matrice d'objectifs nationaux et de stratégies de réduction***

- *Développement d'incitations financières et commerciales appropriées ;*
- *Renforcement de la résilience économique des communautés minières et ;*
- *Fournir des incitations pour développer les communautés EMAPE par des investissements et des services d'infrastructure.*

# Défis majeurs identifiés

---

*Ces défis sont d'ordre :*

- Administratif, réglementaire et législatif*
- Sécuritaire (assassinat d'un gendarme)*
- Sanitaire*
- Environnemental*
- Socio-économique*

## **Prochaines étapes**

**Mise en œuvre du PAN (Projet PlanetGOLD lancé le 25 Avril 2023)**

# Conclusion

---

- 👉 Cette étude a permis de recueillir des informations importantes dans le secteur de l'EMAPE de l'or en Côte d'Ivoire;
- 👉 24 sur 31 régions abritent les activités de l'EMAPE;
- 👉 Tous les sites visités utilisent le mercure dans cette activité sauf 2 sites;
- 👉 Le secteur EMAPE emploie environ **40 824** orpailleurs qui produisent **7 035, 16** Kg d'or par an pour une consommation annuelle de mercure environ **9 979,67 kg**
- 👉 Les activités du secteur de l'EMAPE provoque des risques sanitaires et environnementaux,

Bien aimable  
à vous



MERCI



# LES REFORMES EN COURS DANS LE SECTEUR DE L'EMAPE D'OR AU BURKINA FASO



**Roger BARO**

*Vice-président COP-5 Minamata sur le mercure*

*Membre du Conseil d'Administration de l'ANEEMAS*

*Téléphone : + 226 70 75 52 36*

*Email : [baro.roger@gmail.com](mailto:baro.roger@gmail.com)*

# **PLAN**

**INTRODUCTION**

**1. ORGANISATION DES SITES**

**2. REFORMES EN COURS**

**CONCLUSION**

# INTRODUCTION 1/2

Au Burkina Faso, l'EMAPE est une activité traditionnelle très ancienne (XIII<sup>e</sup> siècle). On distingue deux périodes pour avant l'ère coloniale, pratiquée à l'ouest du pays (Poura, Dossi, Bagassi) et au sud-ouest (Guéguéré, Gaoua) et de nos jours, toutes les 13 régions administratives du pays sont concernées.

Le Gouvernement décide de s'impliquer dans la réorganisation du secteur en créant en 1986, le **Comptoir Burkinabè des Métaux Précieux (CBMP)**, société d'Etat avec pour missions essentielles d'encadrer l'EMAPE, de collecter et de commercialiser l'or produit.

# INTRODUCTION 2/2

- 1990: libéralisation de l'économie dans les années avec la création de comptoirs privés de commercialisation de l'or.
- 2004: suppression du CBMP
- Dégradation de l'environnement: pollution, destruction du couvert végétal, perturbation du sol
- Santé fragile des mineurs artisanaux
- **Occurrence des éboulements des sites EMAPE avec près de 260 morts entre 2010 à 2017**
- **URGENTE** Nécessité de **REFORMER LE SECTEUR DE L'EMAPE**

# ORGANISATION DES SITES EMAPE 1/2

- L'Etat burkinabé a alors choisi de réglementer les sites EMAPE par l'institution :
  - de l'autorisation d'exploitation artisanale de l'or,
  - du permis d'exploitation semi-mécanisée assortis de cahiers de charges
  - De l'agrément accordé aux comptoirs d'achat et de vente d'or.
- En effet :
  - sur **plus de 400 AEA octroyées de 2006 à 2017**, seules 50 sont valides ;
  - sur **42 PESM** octroyés, une vingtaine sont valides.
  - La cartographie des sites d'orpaillage initiée par l'ANEEMAS révèle **plus de 800 sites fonctionnels**,

## ORGANISATION DES SITES EMAPE 2/2

- L'Enquête Nationale sur le Secteur de l'Orpailage (ENSO) a aussi révélé :
  - Environ **9,5 tonnes d'or** produit artisanalement en 2016 ;
  - Seulement **2,7 tonnes** ont été achetées par les acheteurs installés sur les sites ;
  - un écart de **6,8 tonnes**
- Selon les chiffres du BUMIGEB, sur plus de 100 comptoirs agréés valides, seuls **25** ont contrôlé **209 kg d'or** en 2017, soit une moyenne de **8,36 kg** d'or brut par comptoir
- **SOLUTION: création de** L'Agence Nationale d'Encadrement des Exploitations Minières Artisanales et Semi-Mécanisées –**ANEEMAS-**

# **ANEEMAS : MOTEUR DES REFORMES DU SECTEUR DE L'EMAPE 1/20**

## **❖ STATUTS DE L'ANEEMAS**

- L'ANEEMAS a été créé par le décret n°2015-1420/PRES-TRANS/PM/MEF/MME du 30 novembre 2015,
- C'est est un Etablissement Public à caractère Economique placé sous :
  - la tutelle technique du Ministère en charge des mines
  - la tutelle financière du Ministère en charge des finances.
- Elle est dotée de la personnalité juridique et de l'autonomie financière.
- Elle présente annuellement son rapport d'activités à l'Assemblée Générale des Etablissements Publics de l'Etat (AG/EPE).

## **ANEEMAS : MOTEUR DES REFORMES DU SECTEUR DE L'EMAPE 2/20**

❖ **OBJECTIF**: encadrement et la surveillance des activités d'exploitations artisanale et semi-mécanisée de l'or dans le but de contribuer à:

- minimiser les impacts négatifs de l'exploitation artisanale sur l'environnement ;
- assurer une meilleure sécurité des activités d'exploitation sur les sites ;
- réduire la fraude dans la commercialisation de l'or produit artisanalement ;
- éradiquer le travail des enfants sur les sites d'exploitation artisanale.

# **ANEEMAS : MOTEUR DES REFORMES DU SECTEUR DE L'EMAPE 3/20**

## **❖ Principales missions de l'ANEEMAS :**

- ✓ l'encadrement technique dans le domaine des exploitations aurifères;
- ✓ le suivi-contrôle des circuits de commercialisation de l'or ;
- ✓ la régulation de la commercialisation par l'achat sur tous les sites ;
- ✓ le suivi administratif et réglementaire en vue de réduire la part de l'informel et responsabiliser les orpailleurs ;
- ✓ l'aménagement d'infrastructures ;
- ✓ la surveillance environnementale ;
- ✓ la restauration des sites dégradés.

## ❖ ENCADREMENT TECHNIQUE

### *1. Organisation des sites*

Décret numéro 2018-1017 du 16 novembre 2019 portant organisation des exploitations artisanales et semi-mécanisées de l'or et des autres substances précieuses:

- Minimum de 3 zones (article 21) sur site EMAPE:
  - zone d'extraction de minerai,
  - zone de traitements et de vente de l'or et des autres substances précieuses,
  - zone d'habitation et d'activités diverses.
  
- La structuration des zones est faite sous la supervision de l'ANEEMAS.
  
- Les zones d'habitation et d'activités diverses sont gérées par les communes en relation avec
- l'ANEEMAS.

## **2. La délivrance des cartes d'artisans miniers**

- 4 types de cartes d'artisan minier délivrée par l'ANEEMAS.
  - la carte d'artisans minier « exploitant », (10.000f)
  - la carte d'artisans minier « acheteur local », (100.000f)
  - la carte d'artisans minier « intermédiaire » pour la gestion temporaire de site, (250.000f)
  - la carte d'artisans minier « fournisseur de services » (50.000f).
- Ces cartes qui ont été établies par l'ONI permettront l'identification des acteurs, la reconnaissance et la formalisation de leurs activités.

# ANEEMAS : MOTEUR DES REFORMES DU SECTEUR DE L'EMAPE 6/20

  
BURKINA FASO  
Unité - Progrès - Justice

**ARTISAN MINIER**  
**FOURNISSEUR DE SERVICE**



Nom : SANOU  
Prénom(s) : CHITOU MOU  
Date de naissance : 25/12/1930  
Lieu de naissance : OUAGADOUGOU  
Sexe : MASCULIN  
Nationalité: BURKINABE  
Groupe sanguin : O +  
Adresse : 80 00 00 00

Signature du titulaire

Signature du DG de l'ANEEMAS

F0001

Délivrée le : 27/08/2018  
Expire le : 26/08/2023

Personne à prévenir en cas de besoin : SANOU CHITOU  
TELEPHONE : 12 34 56 78

Délivrée le : 27/08/2018  
Expire le : 26/08/2023

**Carte strictement personnelle,  
propriété de ANEEMAS**



**ANEEMAS**  
AGENCE NATIONALE D'ENCADREMENT  
DES EXPLOITATIONS MINIERES  
ARTISANALES ET SEMI - MECANISEES

Toute personne trouvant cette carte, est priée de bien vouloir  
la déposer dans l'Administration Publique la plus proche.

  
BURKINA FASO  
Unité - Progrès - Justice

**ARTISAN MINIER**  
**EXPLOITANT**



Nom : SAGNON  
Prénom(s) : L. YACOUBA  
Date de naissance : 07-02-1981  
Lieu de naissance : TIEFORA  
Sexe : MASCULIN  
Nationalité: BURKINABE  
Groupe sanguin : -  
Adresse : 76 51 83 76

Signature du titulaire

Signature du DG de l'ANEEMAS

E0092

Délivrée le : 04/02/2019  
Expire le : 03/02/2021

Personne à prévenir en cas de besoin :  
SAGNON MAMADOU  
76 40 36 77

N° Pièce d'identité : B3377694  
Date et lieu d'établissement : 12/01/2010 A  
OFFICE NATIONAL D'IDENTIFICATION (ONI)

**Carte strictement personnelle,  
propriété de ANEEMAS**



**ANEEMAS**  
AGENCE NATIONALE D'ENCADREMENT  
DES EXPLOITATIONS MINIERES  
ARTISANALES ET SEMI - MECANISEES

Toute personne trouvant cette carte, est priée de bien vouloir  
la déposer dans l'Administration Publique la plus proche.

# ANEEMAS : MOTEUR DES REFORMES DU SECTEUR DE L'EMAPE 7/20

## 3. L'Organisation des artisans miniers

L'ANEEMAS fera la promotion de la mise en place des coopératives d'artisans miniers.

La coopérative d'artisans miniers est une structure regroupant des artisans miniers travaillant sur un même site ou sur des sites se trouvant dans une même localité.

Les relations entre les coopératives d'artisans miniers et l'ANEEMAS seront régies par un protocole d'accord.



# **ANEEMAS : MOTEUR DES REFORMES DU SECTEUR DE L'EMAPE 8/20**

## **4. L'accompagnement des artisans miniers**

L'ANEEMAS accompagne les artisans miniers à travers :

- la sensibilisation et la formation aux bonnes pratiques en matière d'exploitation ;
- la sensibilisation et la lutte contre les mauvaises pratiques telles que l'utilisation des produits chimiques, le travail des enfants, la consommation des stupéfiants ;
- l'aménagement des sites conformément aux textes ;
- la mise en place de mesures de santé et sécurité au travail ;
- la promotion, la vulgarisation et la mise à disposition de méthodes et matériels de travail modernes ;
- l'accompagnement des artisans pour l'obtention de financement de leurs activités ;
- la promotion des bonnes relations avec les riverains ;
- l'accompagnement des promoteurs dans la gestion de leurs exploitations.

## **5. La préservation de l'environnement**

- L'ANEEMAS contribuera à l'application des textes notamment l'interdiction de l'usage des explosifs et produits chimiques sur les sites d'exploitation artisanale par la surveillance et le contrôle,
- L'ANEEMAS fera la promotion des techniques d'exploitation sans produits chimiques ou à faible impact sur l'environnement tels que les équipements de traitement gravimétrique et les dispositifs à faible émission de mercure et recyclant le mercure.

## **6. La restauration des sites**

- Un DECRET portant organisation, fonctionnement et modalités de perception des ressources du Fonds de réhabilitation, de sécurisation des sites miniers artisanaux et de lutte contre l'usage des produits chimiques prohibés encadre cette restauration.
- L'ANEEMAS procédera à la restauration/ réhabilitation des sites abandonnés

## 7. LA COMMERCIALISATION DE L'OR

L'ANEEMAS achète l'or auprès :

- des acheteurs locaux d'or,
- des intermédiaires,
- des coopératives d'artisans miniers,
- des détenteurs d'autorisations d'exploitation artisanale d'or.

En plus, l'ANEEMAS s'occupera des **formalités d'exportation de l'or** au profit :

- des comptoirs agréés,
- des détenteurs de permis d'exploitation semi-mécanisée.

## 8. LE GUICHET UNIQUE

Il est chargé :

- ✓ des formalités relatives aux activités d'exploitations minières artisanales et semi-mécanisées et du traitement de leurs rejets ;
- ✓ de l'achat et de l'exportation de l'or et des autres substances précieuses ;
- ✓ de la perception des droits, taxes et redevances minières relatifs aux activités d'exploitations minières artisanales, semi-mécanisées et de traitement de rejets
- ✓ de la délivrance de la carte d'artisan minier.

## **9. Les sites pilotes**

- Ces sites pilotes répondent au besoin de vulgariser les bonnes pratiques et les meilleurs outils de traitement gravimétrique ayant de bon taux de récupération d'or sans utilisation de produits chimiques.

## **10. Les centres de traitement mutualisés**

- Ce sont des unités de traitement ouvertes à tout artisan minier désirant traiter son minerai par des procédés mécaniques modernes et chimiques.
- Ils peuvent être gérés directement par l'ANEEMAS, par une personne physique ou morale (coopérative d'artisans miniers ou une entreprise).



## **PLAN D'ACTION NATIONAL**

**de réduction, voire d'élimination du mercure dans l'extraction minière artisanale et à petite échelle d'or conformément à la convention de Minamata sur le mercure**

# PAN : OPERATIONALISATION DES REFORMES DU SECTEUR DE L'EMAPE 2/4

## L'objectif du PAN :

- Réduire l'utilisation de mercure dans le secteur de l'EMAPE de 50 % du niveau de référence de 78 t Hg/ an d'ici 2024 et de 50 % supplémentaire d'ici 2029 ;
- Réduire l'intensité nationale d'utilisation du mercure (ratio Hg . Au) d'une moyenne nationale de 1,57 à 0,78 d'ici 2024 (soit une réduction de 50 0/0) ct à 0,39 d'ici 2029 (soit une réduction de 50 % supplémentaire).

## Axes stratégiques :

- Stratégies visant à éliminer les pires pratiques;
- Stratégies visant à faciliter la formalisation ou la réglementation;

## **PAN : OPERATIONALISATION DES REFORMES DU SECTEUR DE L'EMAPE 3/4**

- Stratégies visant à impliquer les parties prenantes dans la mise en œuvre et l'amélioration continue du PAN;
- Stratégie de santé publique relative à l'exposition au mercure des artisans miniers et leurs communautés
- Stratégies visant à informer les artisans miniers
- Stratégies financières pour la réduction du mercure

## **Mécanisme d'évaluation du PAN**

Afin de garantir la mise en œuvre effective de ce plan d'action national le « Groupe de travail sur le mercure dans l'EMAPE d'or » a été créé.

Le groupe de travail se réunira au moins une fois par an pour évaluer la mise en œuvre du PAN.

Le rapport final d'évaluation sera préparé en 2030.

# CONCLUSION

- L'activité minière artisanale est une activité importante vu le nombre de personnes y travaillant et la quantité d'or produite.
- L'encadrement du secteur est une nécessité afin d'éviter d'encadrer une activité informelle
- C'est donc à force de réforme que l'EMAPE doit s'inscrire dans un processus de durabilité.

# MERCI DE VOTRE ATTENTION !!!!



# PROJET D'ELABORATION POUR REDUIRE/ELIMINER L'UTILISATION DU MERCURE DANS LE SECTEUR DE L'EXTRACTION MINIERE ARTISANALE ET À PETITE ÉCHELLE DE L'OR (EMAPE) EN REPUBLIQUE DE GUINEE

*Atelier sur les leçons apprises*

DEFIS ET SOLUTIONS RELATIVES A L'ELABORATION ET A LA MISE EN ŒUVRE  
DU PLAN D'ACTION NATIONAL POUR REDUIRE/ELIMINER L'UTILISATION DU  
MERCURE DANS LE SECTEUR DE L'EXTRACTION MINIERE ARTISANALE ET À  
PETITE ÉCHELLE DE L'OR (EMAPE)  
EN REPUBLIQUE DE GUINEE

M. BANGALY DIOUMESSY  
République de Guinée

## SUR LE PLAN ENVIRONNEMENTAL

DIFIS	SOLUTIONS
<i>Contamination des sols par le mercure dans les sites</i>	Campagnes de mesures de la pollution mercurielle des matrices environnementales dans les zones d'EMAPE
<i>Destruction des berges et ensablement des lits des cours d'eau</i>	- Sensibiliser les mineurs artisanaux, des populations avoisinantes des sites miniers et les responsables locaux sur les risques et méfaits liés à l'utilisation des produits chimiques en général et du mercure en particulier dans l'EMAPE
<i>Pollution des rivières et fleuves par le mercure et aussi le déversement des hydrocarbures par les broyeurs et concasseurs installés sur les berges</i>	- Sensibiliser les artisans miniers sur les pratiques d'exploitation et techniques de traitement miniers sans mercure et les encourager à la vulgarisation, la mise en application ainsi que le suivi des pratiques alternatives

## SUR LE PLAN ENVIRONNEMENTAL

<i>Pas de réhabilitation du site après exploitation et absence de fonds de réhabilitation</i>	<b>Mise en place d'un fonds de réhabilitation des sites miniers artisanaux sur la base des redevances perçues dans les zones d'EMAPE</b>
<i>Non-quantification des émissions et rejets de mercure dans les différentes matrices environnementales supposées polluées dans les zones d'EMAPE</i>	Campagnes de mesures de la pollution mercurielle des matrices environnementales dans les zones d'EMAPE
<i>Déforestation abusive et perte en biodiversités</i>	Campagnes de reboisement dans les sites miniers artisanaux.

## SUR LE PLAN JURIDIQUE, INSTITUTIONNEL ET REGLEMENTAIRE

<b>Non application de la réglementation interdisant les usages du mercure</b>	<b>Renforcer le cadre juridique et réorganiser le cadre institutionnel afin de les rendre effectifs et permettre une meilleure coordination du secteur de l'EMAPE</b>
Insuffisance de communication des législations relatives au secteur de la part des autorités centrales	Vulgariser et promouvoir l'application des textes portant sur l'interdiction de l'utilisation de substances et produits chimiques nocifs et dangereux
Insuffisance de connaissance des lois et règlements ainsi que leur application allant des autorités locales aux artisans miniers	Élaborer, diffuser des textes spécifiques à l'utilisation des produits chimiques notamment le mercure
<i>Implication de certaines autorités locales dans l'orpaillage rendant difficile l'application des lois</i>	Renforcer l'application des textes à travers les réunions et séances de travail avec les autorités locales

# SUR LE PLAN JURIDIQUE, INSTITUTIONNEL ET REGLEMENTAIRE

## SUITE

<i>faible surveillance administrative de l'orpaillage</i>	<b>Renforcer le cadre juridique et réorganiser le cadre institutionnel afin de les rendre effectifs et permettre une meilleure coordination du secteur de l'EMAPE</b>
<i>Non motivation des artisans miniers à se procurer la carte d'orpaillage, à respecter la légalisation et à créer des groupements</i>	Finaliser la formalisation du secteur EMAPE en cours
<i>Inexistence de traçabilité de l'approvisionnement en mercure</i>	
<i>Inexistence de traçabilité du produit depuis l'exploitation à la vente</i>	

## SUR LE PLAN SANITAIRE

*Méconnaissance des risques et dangers sanitaires causés par l'usage du mercure par les artisans miniers*

**séances d'informations et de sensibilisations des artisans miniers sur les risques et méfaits liés à l'utilisation du mercure dans l'EMAPE**

*Méconnaissance des pathologies liées aux produits chimiques spécialement au mercure, par les agents de santé des zones EMAPE*

Former le personnel médical sur les pathologies liées à l'utilisation du mercure dans l'EMAPE  
Vulgarisation du guide AGC et de l'OMS sur la santé dans l'orpaillage et l'exploitation minière artisanale dans les zones d'EMAPE

*Absence de test pour mesurer le niveau d'exposition au mercure des populations vivant dans les zones d'EMAPE*

Création d'un centre antipoison

*Absence d'un plateau technique et de structures pour la prise en charge des intoxications et contamination au mercure*

# FORMALISATION

*Non-respect des dispositions de la formalisation par les artisans miniers (superficie, pratique, équipement, sécurité au travail environnement, etc.)*

**Créer et mettre en place la police minière dans les zones EMAPE**

*Faible niveau de recensement des artisans miniers*

-Renforcer les capacités de l'UNOG et des services de contrôle et de suivi

*Faible traçabilité des quantités d'or produit et de mercure utilisé*

-Information et sensibilisation des artisans miniers en vue de les encourager à se regrouper en coopératives

*Insuffisance de la recherche géologique pour la fixation des artisans miniers sur des sites prolifiques en minerais*

Promouvoir la prospection géologique en y associant les artisans miniers

## SUR LE PLAN SOCIOECONOMIQUE

*Dégradation des mœurs, apparition de problèmes socio-culturels et instabilité de la cellule familiale*

**Sensibiliser les populations d'artisans miniers de l'ensemble des régions d'EMAPE au respect des us, coutumes, règlements et lois**

*Travail inadapté des femmes et illégal des enfants*

--Sensibiliser les femmes de la zone d'EMAPE à travers l'UNOG sur les activités alternatives génératrices de revenus différentes de la mine  
- Renforcer les mesures pour éviter la participation des enfants aux activités de l'EMAPE

*Abandon scolaire des enfants en âge d'être scolarisé*

- La distribution des kits scolaires gratuits aux enfants des zones minières artisanales
- La création des écoles avec cantines scolaires gratuites dans lesdites zones d'EMAPE
- Dans la mesure du possible, le renforcement des primes pour les enseignants qui exercent dans les zones reculées d'EMAPE

*Perception du mercure comme unique élément permettant d'extraire l'or sur les sites alluvionnaire et les roches dures*

Actions de sensibilisation concernant l'intoxication au mercure et les autres impacts sur la santé et l'environnement dans l'EMAPE.

## SUR LE PLAN SOCIOECONOMIQUE (SUITE)

<b><i>Conflits sociaux entre autochtones et allochtones, autochtones et allogènes</i></b>	<b>Prendre des mesures de répression du non-respect des contrats sociaux entre artisans miniers et communautés locales riveraines dans l'ensemble des sites d'EMAPE</b>
<i>Délaissement des autres secteurs d'activités au profit de l'artisanat minier (Agriculteurs, pêcheurs, chasseurs etc,,)</i>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Sensibiliser les artisans miniers et leurs communautés à la diversification des sources de revenus</li><li>- Promouvoir la réalisation de microprojets en vue d'aider les populations riveraines des sites d'EMAPE à endiguer les difficultés liées aux périodes de soudure</li></ul>
<i>Inaptitude des artisans miniers à épargner et s'investir dans la communauté locale</i>	Encourager et inciter les artisans miniers à épargner et à investir pour la réalisation d'infrastructures communautaires de base



MERCI POUR VOTRE ATTENTION